

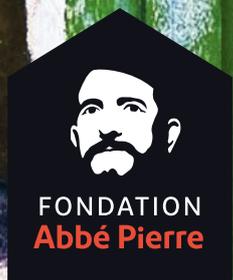
« et les

autres? »



LE JOURNAL DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE #105

Habitat indigne,
la France au pied
du mur



FONDATION
Abbé Pierre

Oct. 2019 | 1€



06.
Un bénévolat
utile et valorisant



08.
Habitat indigne :
la France au pied du mur
Bruno Gilles : « Il faut faire
bouger toute la chaîne »

Sommaire

07. La Fondation **agit**
Un logement digne pour tous

08. La Fondation **analyse**
Habitat indigne :
la France au pied du mur

Bruno Gilles : « Il faut faire bouger
toute la chaîne »

15. La Fondation **réagit**
Non, le logement ne doit pas faire
les frais d'une politique inégalitaire !

16. La Fondation **observe**
Arrêtés anti-mendicité :
agir sur tous les fronts

18. **Avec** la Fondation
La commune Immobilier,
nouveau partenaire

20. La Fondation **se souvient**
Message de l'abbé Pierre
S'indigner contre l'habitat indigne,
un devoir incessant !

« et les autres? » est édité par la **Fondation Abbé Pierre** pour le Logement des défavorisés :

3, rue de Romainville – 75019 Paris – Tél. : 01 55 56 37 00 – www.fondation-abbé-pierre.fr

ISSN : n° 1245-3420. Publication trimestrielle Commission paritaire n° 0518 H89713.

Abonnement annuel : 4 €, prix au numéro : 1 € / **Service Donateurs : 01 55 56 37 25** /

Président : Laurent Desnard / **Directeur de la publication :** Christophe Robert /

Rédacteur en chef : Yves Colin / **Journaliste et secrétaire de rédaction :** Delphine Picard /

Maquette : Tiens Donc! / **Impression :** Orient express 6, rue Bezout 75014 Paris / **Routage :** France Routage

2, av. Gutenberg 77600 Bussy-St-Georges – Ce numéro comporte un encart sur une partie de la diffusion.

© Couverture : Ljubisa Danilovic



15.

Non, le logement ne doit pas faire les frais d'une politique inégalitaire !



Édito

UN AN APRÈS LE DRAME

Comment imaginer qu'aujourd'hui encore que des personnes risquent leur vie au quotidien dans des logements indignes et qu'à l'insalubrité et l'indécence s'ajoutent l'angoisse d'un danger extrême et imminent ?

L'an dernier, huit personnes trouvaient la mort dans l'écroulement de deux immeubles à Marseille. Et dans notre pays, aujourd'hui 6^e puissance mondiale, on dénombre quelque 600 000 logements indignes, répartis sur tout le territoire. Ce danger permanent pour la vie d'autrui, pour la vie des plus fragiles, est inacceptable. Il constitue à mes yeux la pire des injustices et une intolérable injure à notre République dont la devise porte haut et fort les valeurs d'égalité et de fraternité.

Depuis des années, la Fondation lutte inlassablement contre cette injustice, cette forme extrême de mal-logement qui menace jour après jour des milliers d'enfants, d'hommes et de femmes parmi les plus modestes. Vous le savez sans doute, la Fondation Abbé Pierre s'est portée partie civile en janvier dernier dans l'information judiciaire lancée contre X, suite au drame de la rue d'Aubagne. Cette décision politique est un véritable acte de soutien aux familles des victimes et malgré les difficultés rencontrées, je réaffirme ici que la Fondation n'aura de cesse de défendre les mal-logés et les délogés partout sur le territoire, quelle que soit leur situation.

Oui, notre Fondation est et restera déterminée à faire en sorte que justice soit rendue, et je ne peux m'empêcher de paraphraser ici notre fondateur : « *le logement digne, c'est une question de justice !* » ■

Laurent Desmard,
Président de la Fondation Abbé Pierre



Abbé Road#6 : spéciale dédicace aux artistes

Le Conseil d'Administration adresse ses sincères remerciements à tous les artistes, particulièrement à Fianso qui a eu carte blanche pour les réunir sur la scène de l'Olympia à l'occasion de cette 6^e édition du concert Abbé Road, le 17 octobre prochain, journée mondiale du refus de la misère. Depuis 6 ans, ce concert unique de musiques urbaines au profit de la Fondation permet à des artistes renommés de plus en plus nombreux de s'engager à ses côtés dans la lutte contre le mal-logement. Merci !

Mal-logement en Île-de-France

Analyses et chiffres clés sur la situation du mal-logement francilien; tables rondes....

La Fondation vous donne rendez-vous pour ce 2^e éclairage francilien à Paris, le 8 octobre au matin; Vitry-sur-Seine, le 11 octobre au matin; Clichy-sous-Bois, le 17 octobre après-midi; Trappes, le 24 octobre après-midi et enfin Clichy-la-Garenne, le 29 octobre au matin.

Abbé Road#6 à l'Olympia

À l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, la Fondation présente à guichets fermés son 6^e concert Abbé Road : carte blanche est donnée à Fianso, artiste rappeur engagé aux côtés de la Fondation, qui a rassemblé autour de lui d'autres grands noms du rap français.

L'abbé Pierre artiste

« Feuilles éparses », l'exposition dédiée à la vie et à l'œuvre de l'abbé Pierre poursuit son itinérance : elle sera visible à Marseille puis Manosque, du 15 octobre au 11 novembre, avant de regagner l'Est de la France, du 18 au 27 novembre.



Eco'Loge Toit

C'est le nom donné à l'action collective menée sur le thème de la précarité énergétique par l'association « Service d'entraide Protestant » depuis 2016, à La Grand Combe. Espace pédagogique, ateliers pratiques et chantiers solidaires; prêts d'outillage et de vélos électriques, animations sur la voie publique... un panel de réponses est proposé à tous les habitants de l'agglomération d'Alès afin de les aider à lutter contre la précarité énergétique

(diagnostic à domicile, maîtrise de l'énergie) et l'habitat indigne. Situé en centre-ville, l'espace-ressource habitat « Eco'Loge Toit » soutenu financièrement par la Fondation, est ouvert trois jours par semaine et animé par 2 personnes salariées. En 2018, 153 personnes ont utilisé les services d'Eco'Loge. Depuis son ouverture, le SEP note la fréquentation importante de personnes en grande précarité, notamment de femmes seules avec ou sans enfant. ■



La nouvelle vie de la gendarmerie

À Saint-Nazaire-en-Royans (26), 6 logements très sociaux avec caves réalisés dans l'ancienne gendarmerie du village ont été rénovés énergétiquement. Propriétaire du bâtiment, c'est l'association « Soliha Drôme » qui a suivi le chantier et reloué les locataires très modestes pendant les travaux dans les logements construits en 1965. Célibataires, retraités, père isolé... aujourd'hui, tous les logements sont occupés, ont été remis aux normes et sont devenus économes en charges. Isolation par l'intérieur, menuiserie performante, VMC et chaufferie collective au bois, couplée à des panneaux solaires pour l'eau chaude... la réhabilitation thermique de l'ancienne bâtisse assure désormais le bien-être des occupants et de réelles économies de charges (environ 70 %). La Fondation a participé financièrement au projet dans le cadre de son programme « Toits d'Abord » à hauteur de 37300 euros, aux côtés de l'Anah, de la Région et du Département. ■

Pouvoir rester chez soi

Propriétaire très modeste, Mme S., 55 ans, vivait seule dans sa petite maison à Montoir-de-Bretagne, sans électricité, sans eau courante ni sanitaires. Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapée (800 €/mois), cette propriétaire ne pouvait assumer les travaux nécessaires à l'amélioration de ses conditions de vie et à l'adaptation de son logement.

L'ensemble de la petite maison a été réhabilité dans le cadre d'une sortie d'insalubrité avec le soutien de la Fondation à travers son programme « SOS Taudis ». Branchement au réseau d'eau potable, réfection de la couverture et des sols, charpente et zinguerie sur l'ensemble, ravalement des façades, isolation, réfection complète de l'électricité... Des travaux d'économies d'énergie ont également été réalisés afin de permettre à la propriétaire occupante un réel gain économique. C'est l'association « Soliha Loire-Atlantique » qui a notamment suivi le chantier. Depuis que les travaux ont été réalisés, Mme S. vit chez elle en sécurité et avec tout le confort nécessaire... Pour celles et ceux qui l'ont connue avant les travaux, « son comportement a vraiment changé, elle a retrouvé sa dignité ». ■



La cloche à biscuits

Depuis mars 2018, des personnes à la rue ou ayant connu l'errance ont la possibilité de faire un premier pas pour se réinsérer en mettant la main à la pâte.

« Ici, c'est le travail qui est au service de la personne et non l'inverse. On peut travailler une heure et jusqu'à 16 heures par semaine, selon ses possibilités », précise Anne Sophie Duprey, travailleuse sociale et responsable. Soutenue par la Fondation, cette activité d'insertion ajoute une corde de plus à l'arc de l'association « La Cloche » et plusieurs biscuitiers, hommes et femmes de 35 à 60 ans, se sont succédés dans les locaux parisiens du XI^e arrondissement. « Ici, nous entretenons une relation d'égal à égal, nous prenons nos décisions ensemble et nous sommes vraiment une équipe de collègues ». Autour d'Anne-Sophie, un encadrant technique gère toute la production ; un autre les ventes. À Noël dernier, la production a atteint 2 500 biscuits en une semaine avec un seul four. ■

Intervenir dans les squats

À Marseille, où l'on compte de plus en plus de personnes contraintes de vivre dans des squats, l'association « Justice et Union pour la Transformation Sociale » coordonne l'intervention des différentes associations et équipes médicales garantissant des conditions sanitaires et de sécurité minimales aux occupants. En finançant le poste de régisseur social qui assure cette coordination, la Fondation soutient ce Collectif dont l'action améliore les conditions de vie des squatteurs.



Aux côtés des habitants

Quel nouvel équilibre trouve-t-on dans un logement économe en charges lorsque l'on a vécu dans une passoire thermique et souffert de précarité énergétique ? Lorsqu'on a été logé dans un habitat indigne ? Quel regard porte-t-on sur le logement d'insertion ? Le 12 décembre prochain, à l'occasion d'un colloque qu'elle organise à Paris, la Fondation présentera une étude socio-anthropologique inédite qui donne la parole à des habitants logés dignement grâce à son programme « Toits d'Abord ».



3 pays, un objectif

Rendre l'eau à la terre pour restaurer le climat.

La Fondation soutient financièrement l'intervention de l'association « France Libertés » qui valorise des initiatives locales permettant de rétablir le climat en Afrique du Sud, en Inde et en Colombie. Financement d'une école sur l'eau à Cape Town; formation à la restauration d'aqueducs et à l'entretien des bassins à Corcona et New Delhi... au total, plus de 4 000 habitants dans ces 3 pays bénéficieront de l'amélioration de la qualité de l'eau d'ici la fin 2020.

Informé en milieu carcéral

Au cœur de la prison de Ploemeur (56),

la Fondation soutient le fonctionnement du Point information jeunesse qui favorise l'accès aux droits des personnes incarcérées. Durant toute l'année, des ateliers collectifs mais surtout des accompagnements individuels sont proposés par une salariée, l'objectif étant de permettre aux 111 jeunes écroués (18-30 ans) de préparer leur sortie et réduire ainsi le risque de récidive, en les accompagnant dans leur recherche de logement, en les informant sur leurs droits et sur les différents interlocuteurs du logement (bailleurs sociaux, SIAO...). En 2017, 53 % des détenus indiquait qu'ils n'avaient plus de logement à la fin de leur incarcération et 58 % estimaient ne pas être informés ni accompagnés sur cette question.

Un bénévolat utile et valorisant

En septembre, cela fera un an que Julien est devenu bénévole à l'agence Nouvelle-Aquitaine de la Fondation Abbé Pierre. Avec une formation dans le bâtiment et l'urbanisme, il a pu rapidement s'impliquer sur les actions : « *Ma mission initiale a été le projet de Camion d'Auto-réhabilitation en milieu rural. Je me suis occupé avec Anne Marchand, chargée de mission, de la conception et de l'écriture du projet; du financement participatif et du démarchage auprès des partenaires, jusqu'à la concrétisation actuelle en Dordogne. Intervenir auprès des personnes mal logées; faire pour et avec elles et enfin travailler en zone rurale en associant les partenaires locaux, tout a été passionnant!* » précise Julien. Donner du temps pour améliorer le quotidien des personnes en difficulté, c'est vraiment ce qui motive ce jeune trentenaire qui a approfondi cette année son cursus en travaillant sur les questions de solidarités et de logement, tout en passant jusqu'à 3 jours/semaine à l'Agence pour mener à bien le projet. « *Mes cours me le permettaient. Aujourd'hui, je cherche du travail et*



je souhaite continuer à m'investir sur les questions sociales, et particulièrement sur le logement car c'est la clé de beaucoup de choses... C'est clair, je vais continuer à venir à l'Agence, il y a de l'énergie et de l'enthousiasme et une très bonne ambiance; on se sent soutenu et toutes les idées sont les bienvenues, c'est valorisant! » ■



Soin de soi

Grâce au soutien financier de la Fondation, « La Maison de la Solidarité » proposera cet automne à son public de nouveaux équipements sanitaires plus confortables et performants, pour répondre à la demande en forte hausse (8 000 douches/an). Outre ces travaux, des ateliers de coiffure, massage, soins du visage, sophrologie, yoga... ont été mis en place depuis septembre dans le cadre d'une démarche globale sur le soin du corps, destinée à dépasser le seul besoin d'hygiène. « *À travers le corps, il s'agit de retrouver une place sociale dont chacun puisse être fier* », précise la responsable de la Boutique de Gennevilliers. ■



Solidarité Internationale

Un logement digne pour tous

100 000 habitants de 10 quartiers précaires de la ville basse de Tananarive sont au cœur d'un projet inédit qui associe 8 opérateurs locaux et internationaux.

Depuis 2017, 500 familles principalement locataires, ont réhabilité leur domicile en totalité ou en partie et 200 familles propriétaires ont reconstruit leur maison en dur. Pilotis avec une base en béton pour résister à l'eau, construction de mezzanine et de puits de lumière pour gagner de la place et réduire la consommation d'électricité... les architectes de l'association CRAterre ont apporté des techniques constructives innovantes pour permettre aux occupants de gagner de l'espace, réduire leurs dépenses et avoir un habitat adapté aux zones marécageuses qui résiste aux conditions climatiques.

Achat de matériaux, création et animation de chantiers solidaires, accompagnement des familles dans leur gestion financière, développement de micro-épargne... l'association malgache ENDA, présente sur l'île depuis 1996 auprès des personnes les plus défavorisées, a sollicité et accompagné les ménages, locataires

ou propriétaires qui ont tous participé financièrement à hauteur de leurs possibilités (en moyenne 40 % du coût des travaux) aux chantiers de construction ou de réhabilitation.

Une ville inclusive bâtie avec les habitants

Répondre aux besoins de sécurité et de confort, développer l'accessibilité et les services de base, construire une ville plus inclusive, favoriser la sécurité foncière, améliorer les rapports locatifs, développer les initiatives citoyennes... plus de 5 000 habitants de la capitale malgache ont été sensibilisés aux enjeux du projet. Chacun a bénéficié d'un soutien technique et financier ainsi que d'un accompagnement pédagogique pour l'amélioration de leurs conditions de vie et d'habitat.

Parallèlement aux travaux réalisés sur le bâti, 200 jeunes tâcherons sont formés par le Centre de Développement d'Andohatapenaka (CDA) aux travaux de maçonnerie, leur

formation qualifiante et l'obtention d'un certificat qui leur permet par la suite de travailler et de participer à l'entretien de leur quartier. Enfin, l'agriculture urbaine (culture de légumes et d'herbes culinaires...) est également développée pour favoriser un meilleur équilibre alimentaire, permettre de réduire les dépenses et dans certains cas, assurer un revenu complémentaire.

La Fondation, qui intervient sur le territoire malgache depuis plus de 15 ans, s'est fortement engagée financièrement sur ce projet exemplaire avec l'Agence Française de Développement. 8 autres partenaires, dont l'association ENDA Madagascar, acteur local principal, sont impliqués. Alors que ce programme triennal se termine en décembre et fort du résultat obtenu, la Fondation espère pouvoir prolonger son soutien pour 3 ans supplémentaires et permettre ainsi au projet de changer d'échelle. ■



En France, 900 000 à 1 300 000 personnes vivent dans des conditions indignes et dangereuses. À Marseille, elles sont 100 000.

En France, on dénombre au moins 600 000 logements indignes. À Marseille, 40 000 (rapport Nicol, 2015).

Il y a près d'un an, l'habitat indigne faisait 8 victimes à Marseille.

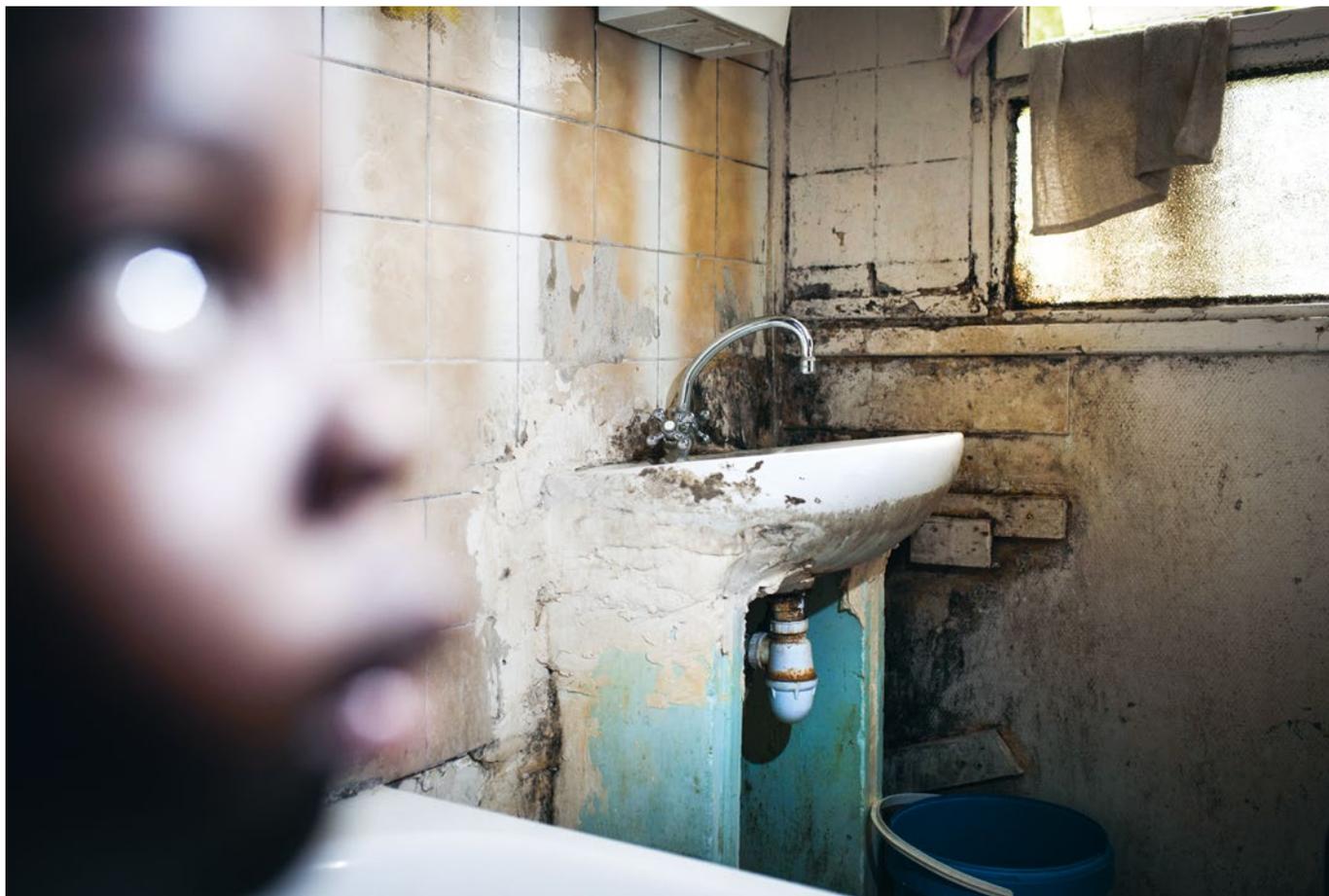
Si la vie a repris son cours, l'effondrement des trois immeubles, rue d'Aubagne, a ébranlé la ville entière. Depuis, habitants et associations mènent un combat opiniâtre pour la dignité et la sécurité dans le logement.

HABITAT INDIGNE

la France au pied du mur

Julia n'ira pas déjeuner. Encore une fois, elle a pris le temps de raconter son histoire. Hébergée à l'hôtel avec ses 6 enfants, elle vit avec la peur au ventre. *« Je passe mes nuits dans le couloir, entre les deux chambres, à calmer mes enfants. Ils ne veulent pas retourner à la maison... »* Le 30 novembre dernier, Julia, sa petite dernière dans les bras, était dans l'escalier de son immeuble lorsque celui-ci s'est écroulé. L'évacuation a été immédiate, Julia est partie avec quelques affaires d'hiver jetées dans un sac. C'était il y a 8 mois. *« Je ne sais pas si c'est Dieu, mais nous n'avons rien eu ! Depuis, ma fille ne mange presque plus et les enfants ont eu du mal à finir leur année scolaire. »* En juin, l'escalier était réparé et l'état de péril a été levé. *« J'emmène mes enfants prendre leur repas chez nous, pour qu'ils se fassent à l'idée de rentrer à la maison, mais pour l'instant, ils sont terrorisés. L'humidité, les rats, on supportait ; mais la peur que tout s'écroule, non. Je n'en peux plus de vivre avec cette angoisse... »*

Vivre avec ses enfants en sursis dans un logement insalubre, Julia n'en a plus la force. Depuis la levée de péril, la Ville ne paye plus les nuits d'hôtel que Julia doit régler. *« J'ai pris un crédit, parce qu'avec mon loyer de 700 euros, je ne m'en sortais pas. Dès le mois de juin, j'ai demandé au service d'hygiène et de santé de venir constater l'état de mon logement. On m'a fixé un rendez-vous et personne n'est venu. Depuis, quand j'appelle, personne ne répond. Bien sûr, j'ai fait une demande de logement social en 2014... je me sens lâchée par tout le monde. »* À 32 ans, Julia est en formation pour devenir réceptionniste. Cela fait 8 ans qu'elle habite un vieil immeuble de 3 étages dans le 1^{er} arrondissement, l'un des quartiers populaires très anciens de la ville. Malgré son découragement, Julia reste en contact avec le Collectif du 5 novembre, l'un des interlocuteurs militants parmi la dizaine de structures professionnelles, associatives et citoyennes mobilisées pour soutenir les familles.



© Seb Codefroy

► Car depuis le drame, plus de 3000 personnes ont été délogées et 339 immeubles évacués.

Situation de crise

« Huit mois après le drame, c'est encore le délire et le nombre d'immeubles évacués continue d'augmenter ! On ne sait pas ce que vont devenir ces personnes ni ces immeubles », précise Maël, membre du Collectif et seul propriétaire occupant à avoir été relogé. « Dès le premier jour, j'ai insisté pour qu'on n'oublie personne et qu'on entende toutes les voix. C'est ce qui fait la force de notre action collective, nous avons réussi à tenir malgré notre diversité

➔ Logements insalubres, copropriétés dégradés... on dénombre environ 600 000 logements indignes en France.

face à la Ville et l'État. Les pouvoirs publics n'ont pas réussi à casser cette union et c'est à elle que l'on doit la Charte de relogement des personnes évacuées¹. Aujourd'hui, les droits des habitants sont couchés sur le papier et on peut en être fier, mais il va falloir se battre pour son application », note-t-il.

C'est un fait, la signature de la Charte par la Ville et le Préfet en juin dernier est une véritable victoire pour tous les acteurs du logement, dont plusieurs travaillent à l'éradication de l'habitat indigne depuis des années. Rue d'Aubagne, l'association « Destination Familles » suit de très près le devenir de Noailles, quartier prioritaire de la politique de la ville (où la part de la population pauvre avoisine 40 %) choisi comme « îlot démonstrateur » par la Métropole dans la perspective de rénovation du centre ancien. « Désormais, pour certains élus et certains techniciens, il y a une évidence : on ne peut pas traiter la question du logement sans la population ni les associations. Pendant la négociation de la Charte, chaque réunion équivalait à un round. Nous allons devoir continuer à être vigilants pour que l'argent mis sur la table permette de construire du logement très social



« Huit mois après le drame, c'est encore le délire et le nombre d'immeubles évacués continue d'augmenter ! »

Maël, membre du Collectif du 5 novembre



et de lutter contre les marchands de sommeil», précise Hervé Trémeau, son directeur, qui attend également octobre et la mise en place du « Permis de louer » pour lutter contre ce fléau. « Ce qui s'est passé en novembre nous a choqués, mais pas étonnés. Avant le drame, nous avons décidé d'organiser un forum sur l'habitat dégradé pour les habitants du quartier. En avril, avec nos partenaires, nous avons réussi à réunir tous les acteurs du logement pour favoriser l'accès aux droits et à l'information. Il faut aller vers les personnes, sinon ça ne marche pas et rien ne bouge. Il faut accélérer les choses et gagner en efficacité, sinon... ».

Tirer leçon

Cette démarche d'« aller vers », pilier tout aussi important que l'accompagnement des personnes, est partagée par l'Ampil et l'Asmaj, deux acteurs associatifs qui travaillent à l'éradication de l'habitat indigne. Comme 150 autres associations réparties sur toute la France, elles s'appuient notamment sur le programme « SOS Taudis » de la Fondation. « Les demandes de diagnostic ont explosé et la

➔ À Marseille, les périmètres de sécurité se multiplient dans le centre ancien de la ville.



moindre fissure nous alerte. Qu'il s'agisse d'insalubrité ou de péril, on soutient les familles, avant et après le relogement ; on ne se contente pas de lancer une procédure après avoir posé un diagnostic», précise Florence Lluçia, responsable de service à l'Ampil. Dans un contexte de crise du logement renforcé par les multiples évacuations, accompagner les familles en grande précarité, s'assurer de leur sécurité et de la salubrité de leur logement, relève de la gageure dans cette ville qui abrite la Belle de Mai, quartier le plus pauvre d'Europe. D'autant plus qu'à Marseille, les acteurs déplorent unanimement la difficulté à travailler avec les services d'hygiène et de sécurité de la Ville. « Depuis 6 mois, nous relançons la Ville sur un problème de dangerosité chez une locataire. Et pour la première fois, le service de sécurité a proposé une visite conjointe avec l'Ampil », note Marion Blanchet, salariée à l'Asmaj.



« Cela fait 2 ans que je vois les fissures se multiplier, que l'humidité gagne sur les murs et la propriétaire ne veut rien faire »

Mme D.

Même si la Ville a mis en place un Espace d'Accueil des Populations Evacuées (EAPE) et réquisitionné à l'amiable 75 logements vacants depuis le drame, tout reste à faire car la dégradation de l'habitat n'a pas été prise en compte à sa juste mesure depuis vingt ans. Or, traiter l'insalubrité dans le logement, c'est assurer à terme la sécurité de tout l'immeuble sans que les habitants ne soient pris en otage. « Cela fait 2 ans que je vois les fissures se multiplier, que l'humidité gagne sur les murs et la propriétaire ne veut rien faire », avoue Mme D., locataire très modeste, évacuée de son logement en février avec ses 2 enfants pour péril **■■■**



■ imminent. Suivies par l'Ampil et l'Asmaj, elle a dû revenir chez elle quand le péril a été levé, alors que le logement reste dangereux. « La Ville n'a pris en compte que les deux faux plafonds qui s'étaient écroulés, dans sa cuisine et dans la cage d'escalier. Mais rien n'a été fait sur les murs et des fissures traversantes se sont élargies depuis. Aujourd'hui, après plusieurs relances, on est obligé de lancer une procédure civile pour indécence lourde qui va être longue », note Florence Lluca. Et le constat des avocats est encore plus amer : « En matière d'insalubrité, c'est catastrophique, et pas seulement dans le parc privé. Aujourd'hui, on lève des arrêtés de péril sans s'occuper de l'insalubrité des logements et dans le meilleur

→ Une locataire et son fils constatent les fissures dans la cage d'escalier du 22 rue des feuillants, à Marseille.

des cas, quand il y a des travaux, nous n'avons aucune information sur ce qui est fait » déplore Me Bourglan, qui représente une cinquantaine de familles. « Qu'il s'agisse de péril ou d'insalubrité, on a 20 ans de retard. Pour nous, travailler avec les associations, c'est un gain de temps très précieux pour aller au civil ou au pénal, mais depuis le drame, les procédures sont devenues encore plus longues et complexes. Il faut que l'habitat devienne une vraie priorité et pour cela, l'État aussi doit donner plus de moyens humains et financiers ».

Autant que de moyens, c'est de volonté politique dont la lutte contre l'habitat indigne a besoin, à Marseille comme ailleurs. Cette dimension nationale a bel et bien été notifiée dans la Charte. Sera-t-elle actée par la puissance publique ? ■

¹ Voir la Charte en page 16.

² Ampil : Action méditerranéenne pour l'insertion sociale par le logement.

³ Asmaj : Association de soutien à la médiation et aux antennes juridiques.





La parole à Bruno Gilles

« Il faut faire bouger toute la chaîne »

Bruno Gilles, sénateur LR des Bouches-du-Rhône, est à l'origine de la proposition de loi contre le logement insalubre ou dangereux, votée à l'unanimité au Sénat le 11 juin 2019. On y trouve la création d'une police spéciale du logement pour lutter contre l'habitat indigne.

Avec une police spéciale, n'ajoute-t-on pas une strate supplémentaire alors que beaucoup se plaignent de la multiplicité des services, des structures en charge de l'habitat indigne ?

Pas du tout, c'est le contraire. C'est justement parce qu'on ne sait plus « qui fait quoi » dans la lutte contre l'habitat indigne, qu'il faut mettre en place un interlocuteur local qui centraliserait l'ensemble des cas de dégradation de l'habitat. Mettre en place cette police, c'est aller plus vite à l'échelle de grandes villes comme Marseille, mais aussi pouvoir agir en zone rurale. N'oublions pas que le Maire a 13 pouvoirs de police, dont le pouvoir du logement, au même titre que l'hygiène ou la santé... Il s'agit donc d'utiliser ce pouvoir pour lutter efficacement contre l'habitat indigne. Nous avons 450 policiers municipaux à Marseille, on pourrait en former une cinquantaine avec une délégation spéciale pour le logement leur permettant d'effectuer les premières visites, de poser un premier diagnostic ; de contrôler et de verbaliser en cas de non-respect de la loi. Il faut en effet faire mieux appliquer la loi, et notamment les lois Alur et Elan. Aujourd'hui, dans le cas d'un arrêté de péril, ce n'est pas normal que la visite de contrôle après travaux ne soit pas faite systématiquement alors qu'elle est obligatoire.

Quelles sont les autres propositions que vous faites ?

Nous voulons aussi frapper fort dans la lutte contre les marchands de sommeil et les propriétaires indélicats. Dans ma proposition de loi, je demande à ce que nous allions plus loin dans l'expropriation en donnant au Préfet le droit d'exproprier si les travaux ne sont pas réalisés suite à un arrêté d'insalubrité ou de péril. En outre, le bénéfice du bien exproprié reviendrait en priorité aux collectivités locales pour faire du logement social.



« Nous voulons aussi frapper fort dans la lutte contre les marchands de sommeil et les propriétaires indélicats. »

Je propose également que le diagnostic technique global qui était facultatif devienne obligatoire dans les copropriétés de plus de 15 ans car il ne faut pas oublier que l'état de péril est souvent constaté parce que l'on n'est pas intervenu, ou trop tardivement, sur l'habitat insalubre. Enfin, il faut mettre

en avant les syndicats professionnels : ils doivent être obligatoires en cas de logement indigne nécessitant des travaux. Au-delà de la proposition de loi, je pense aussi qu'il faudrait, dans les grandes villes, un procureur détaché pour tous les problèmes liés à la collectivité, dont l'habitat. Il faut vraiment mobiliser tous les moyens humains.

À Marseille, la lutte contre l'habitat indigne comporte un risque : l'exclusion des personnes modestes du centre-ville.

Je pense qu'il doit y avoir une vraie volonté politique pour éviter la « gentrification » des quartiers anciens, à Marseille et ailleurs. Pour moi, la mixité doit être obligatoire. Dans le 3^e secteur de Marseille où j'ai été Maire pendant plus de 20 ans, nous avons rénové les vieux quartiers en proposant au même endroit, 50 % de logement en accession à la propriété, 30 % en location libre et 20 % de logements sociaux. C'est vraiment cela qu'il faut faire dans le centre de Marseille pour ramener de la vie et de l'habitat de qualité, et c'est possible. Symboliquement, c'est ce que j'ai proposé de réaliser, rue d'Aubagne. Il faut être exemplaire désormais dans ce que l'on propose et les collectivités locales doivent être aidées par l'État. ■

M^{lle} D., Bordeaux

Puis-je vous faire don de la collecte organisée à l'occasion de mon anniversaire sur mon profil Facebook?

Oui, bien sûr, comme de nombreux internautes qui le font déjà, il vous suffit de cliquer sur le bouton « collecte de dons » sur la colonne de gauche de votre profil et de remplir les différents champs : le nom de l'organisation pour laquelle vous organisez votre collecte, le montant que vous espérez atteindre et la date de fin de la collecte. La collecte est ensuite partagée sur le réseau. Cette dernière est publique, les personnes avec ou sans profil Facebook pourront la voir mais seules les personnes inscrites sur Facebook pourront faire un don. Enfin, vous pouvez toujours nous

aider et nous soutenir financièrement par chèque ou en faisant un don en ligne sur notre site Internet.

M.F., Paris

Suite à votre cérémonie des Pics d'Or, je souhaiterais convaincre les autres membres de la copropriété dont je fais partie de ne pas installer de mobilier anti-sdf. Sur quoi puis-je m'appuyer?

Nous sommes très sensibles à votre démarche de sensibilisation et pouvons effectivement vous conseiller quelques pistes pour changer le regard de votre entourage sur les personnes vivant à la rue. Malgré l'absence d'interdiction de ce mobilier, le rejet des personnes en errance

n'est évidemment pas la bonne solution. Installer un mobilier urbain anti SDF constitue une incivilité et une violence en plus envers des personnes en grande précarité. Plutôt que le rejet, vous pouvez inciter les copropriétaires à joindre les services sociaux afin d'orienter cette personne vers les services spécifiques (accueils de jours, CCAS...).

Le guide de solidarité à Paris donne une bonne part des contacts : www.paris.fr/solidarites Enfin, il existe un site visant à favoriser la rencontre entre les habitants avec les personnes vivant à la rue, que vous pouvez diffuser en séance de copropriété ou envoyer par mail à vos copropriétaires : www.simplecommebonjour.org



E105|BSABO

Bon de soutien et d'abonnement

À renvoyer à Fondation Abbé Pierre - Centre de Traitement des Dons - 59898 Lille Cedex 9

Oui, je décide de m'abonner au journal trimestriel de la Fondation Abbé Pierre : « et les autres? » pour connaître ses actions, ses enjeux et ses résultats. 4 € pour 4 numéros par an.

Oui, je soutiens la Fondation Abbé Pierre par un don de : €

M^{me} M^{lle} M.

Raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (facultatif) :

Je préfère recevoir mon reçu fiscal par email et j'accepte de recevoir des informations de la Fondation Abbé Pierre à cette adresse :

..... @

Règlement : chèque bancaire ou postal
libellé à l'ordre de la Fondation Abbé Pierre

La Fondation Abbé Pierre s'engage à protéger vos données personnelles et à les enregistrer dans un fichier informatisé en toute sécurité chez des prestataires de confiance. Leur traitement est réalisé par le service de la relation donateurs de la Fondation, pour gérer vos dons et envoyer vos courriers et reçus fiscaux. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression en contactant la Fondation Abbé Pierre - Centre de Traitement des Dons - 59898 Lille Cedex 9. Tél. : 01 55 56 37 25. Email : service.donateurs@fondation-abbe-pierre.fr Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des courriers d'autres associations ou organismes partenaires, sauf si vous vous y opposez en cochant cette case :

La Fondation réagit

L'été ne fut pas de tout repos pour la cause du logement, loin s'en faut. Si la revalorisation de la prime d'activité et la réindexation des petites retraites vont dans le bon sens, les arbitrages budgétaires tendent une fois de plus à se faire au détriment des plus modestes, notamment en fragilisant encore davantage l'accès et le maintien dans le logement des plus défavorisés d'entre nous.

En effet, pour diminuer la dette de l'État et financer la baisse de l'impôt sur le revenu, il s'est agit de trouver des économies...

Depuis 2 ans, le gouvernement a affiché sa volonté de réduire drastiquement le financement des opérateurs du logement social et de réduire la voilure sur les APL. Le budget 2020 prolonge cette inquiétude et le nouveau calcul des APL en fonction du revenu contemporain des ménages devrait faire économiser plus d'1 milliard d'euros en année pleine à l'État.



Non, le logement ne doit pas faire les frais

d'une politique inégalitaire !

Et comme si cela ne suffisait pas, l'État annonçait fin juillet son intention de puiser 500 millions d'euros dans la trésorerie de l'un des plus gros financeurs du logement social en France, l'organisme paritaire Action Logement, pour boucler le budget 2020.

Pour la Fondation et de nombreux acteurs du logement, associations et organisations, ces récentes décisions politiques sont inacceptables socialement et économiquement dans la mesure où elles pénalisent encore un peu plus celles et ceux qui peinent à joindre les deux bouts, en fragilisant petit à petit les leviers solidaires de notre pays.

Mais de surcroit, elles fragilisent la construction et le secteur du bâtiment, menaçant de nombreux emplois et impactant à plus ou moins long terme l'économie de notre pays.

De tels choix témoignent véritablement d'une politique inégalitaire, alors qu'au même moment, une minorité aisée profite d'une baisse de fiscalité avantageuse. ■





La Déclaration des droits des personnes sans abri

Initiée par la Fondation Abbé Pierre et la FEANTSA, elle a pour but d'informer les personnes de leurs droits fondamentaux, de les faire valoir et de lutter contre le non-recours aux droits. Elle a aussi vocation à interpeller l'État et les collectivités en leur rappelant leurs obligations en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes sans abri.

APL en péril

Le nouveau calcul des APL, qui sera opérationnel à partir de janvier 2020 et défini en fonction des revenus en temps réel de l'allocataire, risque d'affecter plus d'un million de bénéficiaires. Pour l'État, ce nouveau mode de calcul représente plus d'un milliard d'euros d'économies. En 2019, les APL avaient été très faiblement relavorisées (0,3 %), en dessous du niveau de l'inflation.



© Pierre Faure

Arrêtés anti-mendicité : agir sur tous les fronts

À Périgueux, le maire avait interdit par un arrêté la mendicité de 9 heures à 20 heures, entre le 15 mai et le 31 août. La Fondation et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) ont obtenu début juillet la suspension de son application et attendent la décision au fond du juge qui pourrait prononcer son annulation. À Nice, un recours en suspension et un recours en annulation ont également été déposés par les deux associations. Enfin, la Fondation et la LDH ont écrit aux Mairies de Saint-Brieuc et de Metz pour leur demander d'abroger leurs arrêtés respectifs en rappelant, avant d'envisager tout contentieux et dans un objectif de dialogue, que « le domaine public appartient à tous et que la précarité n'est pas un trouble de l'ordre public ». ■

Reloger à Marseille

« Les situations des personnes évacuées relèvent du cadre juridique de droit commun. La Charte de relogement des personnes évacuées explicite les modalités de l'action des pouvoirs publics (État et Ville) pour assurer la meilleure protection des personnes évacuées, garantir leurs droits et accompagner au mieux leurs conditions de vie quotidiennes, leur logement transitoire, leur relogement (le cas échéant) ou le retour dans leur logement d'origine. »

La Charte de relogement a été co-construite et signée par l'État, la Ville, le Collectif du 5 Novembre, Noailles en colère, le Conseil citoyen 1/6, Un Centre-Ville pour Tous, l'Association Marseille en Colère, Emmaüs Pointe Rouge, l'Assemblée des Délogés, la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons Bâisseurs Provence, l'Ampil, Destination Familles et la Ligue des Droits de l'Homme. ■





© Michel Le Moine

Point de vue

« Il faut une avancée collective »

Christophe Devys, conseiller d'État, est depuis le 23 janvier dernier, le nouveau porte-parole du Collectif *Alerte* de lutte contre la pauvreté qui regroupe 38 associations, dont la Fondation Abbé Pierre.

La concertation sur le Revenu Universel d'Activité a débuté en début d'été, quels en sont les enjeux ?

L'idée du RUA avait été lancée par le Président de la République en septembre 2018, lors de la présentation de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Nous avons été dès le début favorables à la concertation sur ce sujet car effectivement, il faut réduire le non-recours aux aides et favoriser l'accès aux droits des personnes en difficulté. Il est donc légitime d'essayer de simplifier notre système de minima sociaux aujourd'hui très complexe. C'est aussi l'occasion de discuter du montant de ces minima : avec 560 euros/mois de RSA, une personne seule ne peut pas vivre dignement. Enfin, il y a les jeunes qui n'ont accès à aucun de ces minima, alors que le taux de pauvreté parmi cette classe d'âge (18-24 ans) est de 24,2 %, ce qui est bien supérieure à la moyenne nationale (14 %).

Autre point d'attention pour nous, les termes employés : il faut noter que le RUA n'a rien d'universel et que, de plus, nous veillerons à ce qu'il ne soit conditionné à aucune activité.

« Si la refonte de l'ensemble des minima se fait à budget constant, il y aura forcément des gagnants et des perdants. »

La fusion des aides va-t-elle garantir la simplification ?

Effectivement, fusion ne veut pas dire systématiquement simplification et il y a des lignes rouges à ne pas franchir. Il est clair que certaines aides ne peuvent être intégrées dans le RUA car elles ont une vocation très spécifique, l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) notamment. Autre fusion inacceptable pour nous, celle du RUA avec les APL. Les allocations logement concernent 6,5 millions de ménages, un public beaucoup plus large que celui des minima sociaux. Ces ménages risquent de perdre cette allocation qui n'est pas un minima social si elle est fusionnée dans un revenu universel d'activité. Et de plus, il ne faut en aucun cas que l'on « pioche » dans les ressources dédiées

à l'accès au logement pour financer le RUA. Cet été, nos interlocuteurs ne parlaient plus de fusion, mais d'articulation. C'est déjà une étape.

Un seul minima social sera-t-il profitable aux plus pauvres ?

Si la refonte de l'ensemble des minima se fait à budget constant, il y aura forcément des gagnants et des perdants. Pour le Collectif *Alerte*, il est hors de question qu'il y ait des perdants parmi les 20 % des personnes les plus pauvres... N'oublions pas qu'il s'agit d'une réforme qui s'inscrit dans le plan de lutte contre la pauvreté ! Le Gouvernement doit donc mettre un budget suffisant dans ce nouveau revenu pour qu'il n'y ait pas de perdants et pour financer l'amélioration du taux de recours. Dans le cas contraire, cette réforme, qui doit aboutir en 2023, n'est tout simplement pas souhaitable. C'est pour cela que nous incitons le Gouvernement à nous donner rapidement les contours du RUA. Si nous n'y voyons pas plus clair, il ne pourra pas y avoir de véritable concertation ni de véritable avancée collective. C'est pourtant ce que nous souhaitons. ■



Depuis 2018, le groupe Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est partenaire d'Abbé Road.

Cette grande opération de sensibilisation au mal-logement est menée par la Fondation auprès des 15/30 ans. Le soutien d'Action Logement de 80 000 euros par an permet la poursuite de la tournée et le grand concert de clôture de musiques urbaines à L'Olympia le 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère.

RATP

Pour la quatrième année, la RATP a tenu à s'associer à l'opération Abbé Road en offrant des espaces publicitaires dans les couloirs du métro. Ces affiches, annonçant le concert du 17 octobre à L'Olympia à Paris, vont permettre à cet événement de bénéficier d'une belle visibilité auprès des millions de voyageurs des lignes RATP.

La commune immobilière

Agence immobilière indépendante créée en 2016 et qui cible le marché immobilier parisien, La commune Immobilière s'est engagée à verser un pourcentage de son chiffre d'affaires annuel à la Fondation Abbé Pierre pour participer à l'effort collectif de solidarité. Elle participe de plus à de nombreuses actions locales pour créer du lien social et sensibiliser à la question du mal-logement. « C'est une réelle joie de pouvoir apporter une nouvelle fois notre contribution



citoyenne à la Fondation pour la soutenir dans ses actions essentielles contre le mal-logement » confiait Guillaume Poitoux, fondateur de l'agence immobilière, en remettant lundi 29 juillet un chèque de 13 330 euros à Laurent Desmard, président de la Fondation. ■

Carte ou Livret

Partenaire de la Fondation depuis 2010, le CIC propose une carte de paiement et un livret d'épargne solidaires « Pour les autres » au profit de plusieurs associations, dont la Fondation. Les titulaires de cette carte de paiement peuvent décider de lui reverser un montant fixe de leur choix à chaque acte d'achat. Les titulaires du livret d'épargne peuvent choisir de reverser tout ou partie des intérêts à la Fondation. Depuis 2010, plus de 90 217 € ont été reversés par le CIC au profit d'actions pour les personnes mal logées.

Laurent Berthet, Directeur partenariats CIC : « Pour accompagner la Fondation dans son action quotidienne, nous avons mis en œuvre depuis de



nombreuses années des outils simples à actionner pour les particuliers et efficaces pour la Fondation. Nous sommes convaincus que nos valeurs "entrepreneuriales" d'action et de pragmatisme n'ont de sens que si elles sont au service de l'humain et en phase avec les évolutions sociétales. » ■



IKEA France, toujours fidèle

Depuis plus de 15 ans, IKEA France soutient activement la Fondation Abbé Pierre et a ainsi équipé plus de 46 Boutiques solidarité, 57 Pensions de famille et 7 Agences régionales. Cette année, IKEA a fait don de mobilier neuf à hauteur de 128 000 euros et a également apporté un soutien financier de 86 000 euros. Pour Pierre Deyries, directeur du développement durable : « Notre partenariat, c'est un engagement ; celui de soutenir, année après année, la Fondation dans son action contre le mal-logement et ne pas accepter que des personnes vivent très difficilement en étant si proches de nous. C'est aussi la satisfaction de pouvoir contribuer à offrir un meilleur cadre de vie aux bénéficiaires grâce à des solutions d'aménagement simples, fonctionnelles et esthétiques, avec les équipes de nos magasins concernés. » ■



Message de l'abbé Pierre

S'indigner contre l'habitat indigne, un devoir incessant !

➔ À Challes-les-Eaux, l'abbé Pierre en 1953 avec les enfants d'un camp de sans-logis.

« Hélas ! En France la situation du logement de l'aveu même des gouvernants, empire grave-ment... En prendra-t-on son parti lâchement ? Ce n'est pas possible. Alors, chacun selon ses forces, il faut vouloir redoubler d'ardeur dans l'action... »

C'est ainsi que l'abbé Pierre s'exprimait déjà il y a vingt ans lorsqu'il dénonçait les conditions de vie précaires et d'habitat insalubre dans lesquelles certaines familles pouvaient vivre.

La Fondation qui porte son nom le rappelle sans cesse, ce phénomène inacceptable reste massif et dans les villes ou à la campagne, partout en France l'habitat indigne fait des victimes. C'est pourquoi elle réclame en urgence une politique d'envergure nationale et des moyens appropriés pour lutter efficacement contre ce fléau. C'est notre devoir incessant...

Et l'abbé Pierre d'ajouter : « ... Notre travail n'est sûrement pas un échec, mais ce n'est pas une victoire... ne resterait-il qu'un pour cent de mal-logés, la détresse est la même. »

Les actions menées jusqu'à présent restent insuffisantes et sous-calibrées comme le précise la Fondation. Les plans mis en place ne fonctionneront qu'avec un engagement fort, sans attendre d'autres catastrophes à

Marseille où aujourd'hui 100 000 personnes vivent dans des conditions d'habitat indignes.

Ce n'est pas une situation insoluble : « ... La France a les moyens, je veux dire elle a l'argent, elle a aussi la technique... » pointait l'Abbé.



« ... Notre travail n'est sûrement pas un échec, mais ce n'est pas une victoire... ne resterait-il qu'un pour cent de mal-logés, la détresse est la même. »

Pour la Fondation, il ne faut rien lâcher, mobiliser tous les partenaires, soutenir toutes les actions initiées et rappeler autant que nécessaire, le rôle crucial que nos responsables politiques doivent impérativement jouer à tous les échelons. « Faisons en sorte que, par nos actes, chacun découvre que nul bonheur n'est vrai tant qu'il n'est le bonheur de tous... C'est là notre tâche de justice... » ■

Raymond Étienne,
Président du groupe
de la mémoire Abbé Pierre.